

La Bintinaye, de



Le 6 septembre 1505, Anne de Bretagne accorde une « lettre de grâce » à « Louys de La Bintinaye, juveigneur, pour l'assassinat par luy commis en la personne d'Olivier de La Vallée » (« Documents », *Revue historique de l'Ouest*, 13^e années, 1897, p. 355-364)

Est-ce lui qui est cité le 30 janvier 1510 ? À cette date, Louis de La Bintinaye et Gillette de Branguen, son épouse, de la paroisse de Saint-André-des-Eaux, obtiennent in « respit » dans une affaire judiciaire qui nous reste inconnue (Arch. dép. Loire-Atlantique. B 18, f^o 29).

Louis de La Bintinaye meurt avar le 7 mai 1519. En effet, à cette date Jean de La Bintinaye accepte, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Louis, « son frère juveigneur, mort sans enfans » (« Documents... », *art. cité*).

Le 2 juillet 1520, Gillette de Branguen, veuve de Louis de La Bintinaye, obtient un relèvement d'appel touchant certaine « division » (partage ?) faite avec Pierre du Verger (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 25, f^o 111 v^o) devenu seigneur de Châteaulou.

Guyonne de La Bintinaye, sœur de Louis, épouse de Jean d'Ust.

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « La Bintinaye, de », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024